**Annexe au Compte rendu Réunion du Jeudi 23 juin 2011**

**(Sondage des actions décidées le 12-05-2011)**

**Chères adhérentes et chers adhérents,**

**Suite à l'atelier du 12 mai 2011**, concernant la promotion du site emploi,

**En présence de :** Christine Bourgeois , Stéphane Bouzerand, Michel Casaliggi, Claude Groseil, Marie-Eugénie Hubert, Hervé Karleskind, Christine Legat, Stéphane Lelièvre, Annie Migliore, Evelyne Revellat, Micheline Robin

que je remercie chaleureusement pour leur participation constructive et efficace, les adhérents présents le 23-06 ont valorisé votre travail en faisant un sondage pour regrouper et hiérarchiser vos actions.

Vous avez décidé de nombreuses actions que nous avons toutes prises en considération. Notre sondage a fait émerger 3 thématiques mettant en valeur les actions prioritaires. Voici le résultat de notre travail :

* **Rapport 1, 8** **L'aspect technique du site :** Finir le site, favoriser son ergonomie, maitriser son fonctionnement, son accessibilité, son référencement, nom de domaine, bannières publicitaires pour valoriser les entreprises,
* **Rapport 3, 5, 7, 9 et 11 communication autour du site :** Sensibiliser la cible, Affichage dans les lieux publics, lieux de passage, Journal de la Mairie, les liens du site…
* **Rapport 4, 6, 13  communication avec les acteurs concernés :** Choix d’un événement auquel se rattacher (exemple : journée des associations en septembre, foulées bryardes, soirée de la mairie à destination des commerçants, TPE et des professions libérales…), la presse locale, les écoles, les syndicats professionnels, promotion du site auprès des entreprises qui recrutent, lien avec la chambre de commerce, avancer avec les communes voisines de notre territoire…

Nous vous donnons rendez-vous dès le 7 juillet, date de la prochaine réunion de bureau, qui décidera de la première étape concernant l'évolution technique du site emploi (avec la validation du cahier des charges)

Merci à vous tous ! soyez des nôtres pour la suite, nous comptons avec vous et pour vous.

*Le pouvoir de décision appartient aux adhérents !*

Chaleureusement

Evelyne REVELLAT